

**Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay**  
**Séance du 31/05/2010**

L'an deux mil dix le trente et un mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, PORTE THEKIAN Laurence, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, ORTILLON Patrice.

Absent(s) : Mmes BROCHERIOU Isabelle, VIVION Fabienne M. CHANTEBEL Dominique

Absent excusé : M. POULLE Jean-Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : PLOU Peggy à TRYSTRAM Antoine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 14
- Votants : 15

Date de convocation : 27/05/2010

Date d'affichage : 27/05/2010

A été nommé secrétaire : Patrice ORTILLON

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**
- 2. Intervention du Conseiller Général – M. LACHAUD Dominique**
- 3. Administration générale –**
  - a. Contrat Educatif Territorial – Jeunesse et sport
  - b. Représentation de la Commune au sein des commissions communautaires et autres syndicats
- 4. Personnel – Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire**
- 5. Finances –**
  - a. Examen de demandes de subventions pour les associations
  - b. Décisions Modificatives
- 6. Foncier –**
  - a. Conduite d'opérations PACT d'Indre-et-Loire
  - b. Projet lotissement Delahaye
  - c. Pass Foncier
- 7. Assainissement – Durée des amortissements**
- 8. Rapport des commissions**
- 9. Intercommunalité**
- 10. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h40.

Une minute de silence est observée afin de rendre hommage à Claude DE JESSEY, ancien conseiller municipal de la Commune de Semblançay, décédé le 20 mai dernier à 86 ans.

Monsieur le Maire excuse Dominique LACHAUD, Conseiller Général qui, suite à un imprévu, ne pourra intervenir.

## **1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Le compte rendu de la séance du 15 avril est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2 – Administration Générale –**

### **a. Contrat Educatif Territorial – Jeunesse et Sport**

Monsieur le Maire expose que lors d'une séance de bureau communautaire, Mme BLONDEAU Katia, référente de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), est venue présenter le Contrat Educatif Territorial Jeunesse et Sport (CETJS) pour le territoire de la Communauté de Communes Gâtine et Choisses. La DDJS intervient de plus en plus via des regroupements de structures afin de diminuer le nombre d'interlocuteurs. Il a été étudié un projet de contrat.

Les objectifs et contenus dans le CETJS sont définis par les acteurs de terrain avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Pôle Jeunesse, Sports, Vie Associative. Il concerne les enfants et les jeunes du territoire, avec priorité pour les préadolescents et adolescents, et pose une attention particulière aux propositions éducatives favorisant l'accès à l'autonomie des 11-15 ans. Le CETJS doit développer un partenariat local et s'appuyer sur un réseau de ressources. Il suscite la mobilisation et la participation des associations locales.

Ce contrat fonctionne sur le temps de l'année civile, il est signé pour une durée de trois ans, avec élaboration d'une convention. Chaque année, un dossier de demande de subventions pourra être déposé auprès de la Direction Départementale Cohésion Sociale, Pôle Jeunesse, Sports, Vie Associative par les acteurs locaux pour le financement d'actions répondant aux objectifs énoncés dans le contrat CETJS.

La Communauté de Communes a pour intention dans le cadre de son action en direction des adolescents de :

- Prendre en compte la spécificité du public et de ses besoins
- Participer à la construction de leur identité, de leur devenir d'adulte
- Aider les jeunes à accéder à une vie sociale, l'accompagner pour une meilleure vie relationnelle
- Aider les jeunes à construire des projets et à "se mettre en mouvement"
- Favoriser une meilleure connaissance de leur environnement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la contrat éducatif territorial Jeunesse et Sport pour les années 2010 – 2012.

### **b. Représentation de la Commune au sein des Commissions Communautaires**

Monsieur le Maire, sur demande de la Communauté de Communes Gâtine et Choisse, propose au Conseil Municipal de faire le point sur la représentation de la Commune de Semblançay au sein des commissions communautaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants aux commissions communautaires comme exposé ci-dessous:

<b>COMMISSIONS</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Conseil Communautaire</b>	A TRYSTRAM	D CHANTEBEL
	JB POULLE	P ORTILLON
	M CHAUVEAU	M BELLANGER
<b>Bureau</b>	A TRYSTRAM	JB POULLE
<b>Cadre de vie - environnement</b>	D CHANTEBEL	A CHAZAL
Groupe de travail Contrat OM - Redevances - Déchetteries	D CHANTEBEL	A CHAZAL

Groupe de travail Bois des Rouchoux - Tourbières du Porteau - Sentiers de randonnée	A TRYSTRAM	C BERNARD
Groupe de travail Sensibilisation scolaire	A TRYSTRAM	-
<b>Voirie</b>	M CHAUVEAU	JC DUBOIS
<b>Politique du logement - Bâtiments</b>	P DUBREUIL	MC RAVISE
<b>Finances - Achats</b>	JB POULLE	P ORTILLON
<b>Commissions des Charges Transférées</b>	JB POULLE	A TRYSTRAM
<b>Communication</b>	-	-
<b>Sports - Loisirs</b>	JB POULLE	M TESSIER
<b>Jeunesse - Culture - Loisirs</b>	-	-
Groupe de travail jeunesse	M BILLON	J FAURIE
Groupe de travail culture	J FAURIE	M BILLON
<b>Sites d'activités</b>	JB POULLE	A TRYSTRAM
<b>Polaxis</b>	A TRYSTRAM	JB POULLE

### 3 – Personnel – Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire

Monsieur le Maire expose que suite à des demandes d'agents techniques reçues en Mairie pour la mise en place et le paiement de la Nouvelle Bonification Indiciaire, il est apparu nécessaire d'informer le Conseil Municipal de ce point relatif aux ressources humaines ; cette demande ayant des incidences notables sur le budget.

La Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) est attribuée pour certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière à compter du 1<sup>er</sup> août 2006. La mise en place de la N.B.I. est applicable au 1<sup>er</sup> août 2006 pour les fonctions impliquant une technicité et une polyvalence particulières liées à l'exercice dans certaines collectivités – fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite de véhicules et à des tâches techniques dans les communes de moins de 2 000 habitants d'une valeur de 10 points d'indices versés mensuellement.

Il appartient au Maire de constater si l'agent exerce des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la N.B.I. et de procéder à son attribution par arrêté motivé. Il est important de souligner que lorsqu'à la suite d'un recensement de la population, la collectivité change de catégorie démographique, le bénéficiaire de la N.B.I. conserve cet avantage pendant la durée où il continue, au sein de la même collectivité, d'exercer les fonctions y ouvrant droit.

Monsieur le Maire précise que la collectivité doit payer les sommes dues depuis le 1<sup>er</sup> août 2006 et doit verser mensuellement 10 points d'indice complémentaires à une partie des agents communaux exerçant des fonctions y ouvrant droit. Il souligne la difficulté de définir la polyvalence des agents dans des structures de la taille de la commune de Semblançay. Enfin, il sera nécessaire de rajouter des crédits au sein des charges de personnel afin de pouvoir payer la rétroactivité des sommes dues depuis 2006 (soit 21 815,11 €). Il indique aussi qu'il négociera individuellement avec les agents afin de lisser sur plusieurs années le montant dû à chacun.

### 4 – Finances

#### a. Examen de demandes de subventions par les associations

Monsieur le Maire expose que des demandes de subventions sont arrivées en Mairie. L'association Jacques de Beaune pour l'achat d'un barnum afin d'abriter les spectateurs pour le dîner. Monsieur le Maire souligne qu'à partir de cet été il sera possible de se restaurer sur place. L'association Semblan'selle dans le cadre de l'organisation d'un jumping national, demande une subvention exceptionnelle. Enfin, une autre demande émane de l'association Gymnastique Volontaire de Semblançay, suite à la diminution de ses adhérents et au déménagement de leur professeur (des dépenses supplémentaires sont donc engendrées au vu du paiement des trajets). Monsieur le Maire propose de combler leur déficit. Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur ces demandes.

Jean-Bernard POULLE précise qu'il avait alerté la commission finances en début d'année sur l'état des finances de cette association.

Monsieur le Maire rappelle que la commune apporte son soutien aux associations, il souligne qu'il sera présent à l'Assemblée Générale de l'Association Gymnastique Volontaire afin de connaître leurs propositions pour continuer à fonctionner.

Claude BERNARD demande où en est le projet de marché Médiéval proposé par le Conseiller Général Dominique LACHAUD et si celui-ci ne viendrait pas en doublon de la mise en place de la restauration sur le site du spectacle des Scénoféeries.

Monsieur le Maire répond que pour le moment ce projet n'avance pas.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Association Jacques de Beaune une subvention d'un montant de 700,00 €, à l'Association Semblan'selle une subvention d'un montant de 250,00 € et à l'Association Gymnastique Volontaire de Semblançay une subvention d'un montant de 1 000,00 €.

## **b. Décisions Modificatives – Budget Général**

Monsieur le Maire expose que la commune de Semblançay enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires :

R 7311	Contributions directes	+ 13 119.00
R 74121	Dotation de solidarité rurale 1 <sup>ère</sup> fraction	+ 11 992.00
R 74127	Dotation nationale de péréquation	+ 22 628.00
R 7788	Produits exceptionnels divers	+ 115.96

Il est proposé d'affecter cette somme (47 854.96 €) de la manière suivante :

D 64111	Rémunération des titulaires	+ 10 000.00
D 6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 2 500.00
D 6453	Cotisations Caisse de retraite	+ 2 500.00
D 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 2 000.00
D 606331	Fournitures environnement	+ 2 000.00
D 022	Dépenses imprévues	+ 11 000.00
D 023	Virement à la section d'investissement	+ 17 854.96

En investissement :

R 021	Virement du fonctionnement	+ 17 854.96
-------	----------------------------	-------------

Les opérations suivantes enregistrent des recettes complémentaires :

R 1326	Opération n°22 - éclairage public	+ 260,20
R 1326	Opération n°99 - restauration grange	+ 100

Il est proposé d'affecter cette somme (18 215,16 €) de la manière suivante :

D 2313	Opération n°99 - restauration grange	+ 10 000.00
D 2128	Opération n°65 - environnement	+ 2 000.00
D 2152	Opération n°41 - voirie	+ 4 000.00
D 022	Dépenses imprévues	+ 2 215.16

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°2 du budget général de la Commune de Semblançay.

## **5 – Foncier**

### **a. Conduite d'opérations PACT d'Indre-et-Loire**

Monsieur le Maire expose que suite à une rencontre, le 27 avril dernier, avec M. JORGET, Directeur Adjoint du PACT d'Indre-et-Loire, ce dernier a retourné en Mairie trois propositions de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces conventions ont pour objet de régir les modalités d'intervention du PACT pour réaliser les missions exposées ci-dessus. Les missions se décomposent comme suit :

- Mission d'aide à la décision
- Mission d'assistance à la réalisation

Ces conventions concernent les bâtiments suivants :

- La création de deux logements locatifs dans l'ancienne Mairie sis 1 Place Jacques de Beaune. La rémunération du PACT est fixée à 2 540 € HT (1 000 € HT d'aide à la décision et 1 450 €

HT d'assistance à la réalisation). Il serait possible de créer un logement au premier étage ainsi qu'un second au grenier.

- L'amélioration d'un logement locatif au-dessus de La Poste sis Rue Foulques Nerra. La rémunération du PACT est fixée à 2 300 € HT (1 000 € HT d'aide à la décision et 1 300 € HT d'assistance à la réalisation). Monsieur le Maire précise que le logement de fonction est dorénavant libre, il convient donc de le rénover afin de procéder à sa location.
- L'acquisition et la réhabilitation de deux logements sis Rue de la Voie Romaine. La rémunération du PACT est fixée à 2 600 € HT (1 600 € HT d'aide à la décision et 1 000 € HT d'assistance à la réalisation).

Monsieur le Maire indique que la Mairie, malgré des difficultés inhérentes aux conditions de revenu, a plutôt trouvé des candidats pour le logement social du Serrain. Il précise que de nombreuses subventions sont subordonnées à l'intervention du PACT qui engendre une ouverture de droit aux opérations cœur de village du Conseil Régional.

Il déclare également que les dirigeants de La Poste se sont montrés attentifs à sa demande de nous équiper d'un distributeur automatique de billets.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'intervention du PACT sur la mission d'aide à la décision pour les trois opérations.

### **b. Projet de lotissement DELAHAYE**

Monsieur le Maire expose l'avant projet sommaire du lotissement Delahaye et fait circuler une esquisse. Pour finaliser le projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer l'acquisition de deux parcelles jouxtant le lotissement Delahaye. Il explique que la Mairie est toujours dans l'attente d'une réponse des propriétaires de la future voirie. Onze terrains seront réalisés, de 670m<sup>2</sup> à 1 000m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confirmer l'acquisition des deux terrains jouxtant le lotissement DELAHAYE et d'autoriser M. Le Maire à signer tous documents s'y référant.

### **c. Pass Foncier**

Monsieur le Maire expose que la Commission du Conseil Général a approuvé la demande de la Mairie de Semblançay concernant la mise en place sur la commune de 5 pass fonciers. Le Conseil Général s'engage donc à participer à hauteur de 1 000,00 € par pass foncier, tout comme l'Etat. Il est proposé au Conseil Municipal d'acter cette mise en place de 5 pass fonciers sur la Commune de Semblançay et de participer à hauteur de 1 000,00 à 2 000,00 € par pass foncier en fonction de la composition du foyer.

Monsieur le Maire indique que trois demandes sont d'ores et déjà arrivées en Mairie ainsi que des demandes d'achat de parcelles.

Jean-Bernard POULLE explique que le pass foncier est victime de son succès. Il rappelle le fonctionnement du financement, via le 1% logement, de ces pass fonciers :

- primo accédants d'un logement neuf,
- remboursement sur 25 ans avec le remboursement du terrain après,
- aide d'une collectivité
- TVA relative à la construction à 5,5%.

Augustin CHAZAL demande si des projets Touraine Logement sont retenus sur certains des terrains.

Monsieur le Maire répond que leurs propositions ne correspondaient pas aux volontés de constructions et d'aménagements communaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acter la mise en place de 5 pass fonciers sur la commune de Semblançay et de s'engager à participer à hauteur de 1 000,00 à 2 000,00 € par pass foncier en fonction de la composition du foyer.

## **6 – Assainissement – Durée des amortissements**

Monsieur le Maire expose que pour les budgets assainissement, il est obligatoire d'amortir les investissements. Afin de procéder à l'amortissement du matériel et de l'outillage technique des stations d'assainissement et des réseaux (pompes, turbines, etc.), il est proposé au Conseil Municipal de décider d'une durée d'amortissement de 10 ans.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de décider d'une durée d'amortissement de 10 ans pour le matériel et l'outillage technique des stations d'assainissement et des réseaux.

## **7 – Rapport des commissions**

Patrick DUBREUIL fait le point sur les travaux de la grange : la charpente, la toiture et la chape sont terminées. L'inauguration est toujours espérée en septembre. Il convie le Conseil Municipal à la visite du logement social du Serrain vendredi 4 juin prochain à 18h00.

Monsieur le Maire indique que comme les travaux de la grange ont pris du retard, le maçon ne peut garantir les travaux pour le club du Vieux Château, nous recherchons activement un autre maçon pour procéder aux travaux des nouvelles salles associatives.

Jean-Claude DUBOIS indique que les travaux relatifs aux eaux pluviales de la Rue de Beaufoux seront terminés fin juin. Les travaux routiers devraient se faire à la fin de l'été ou au début de l'automne.

Jean-Bernard POULLE précise que la réunion des associations aura lieu mardi 1<sup>er</sup> juin. Il signale que le 22 juin prochain se déroulera le prix de la balade de l'image proposé par la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles et qu'en août le tournoi intercommunal de football, organisé par Beaumont La Ronce, aura lieu à Sonzay.

Monique TESSIER annonce que la Gazette paraîtra mardi 8 juin. Par ailleurs, elle rend compte des travaux relatifs aux espaces verts en indiquant qu'un agent technique complémentaire, actuellement à l'essai en contrat d'un mois, pourrait être recruté via un CAE comme décidé lors d'un précédent Conseil Municipal.

Jean-Michel MATHIEU demande quand auront lieu les travaux d'électricité de la future salle du Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur le Maire indique que la Mairie est en attente des devis. Si les travaux sont assez simples, ils seront fait en interne sinon, une entreprise fera les travaux.

## **9 – Questions diverses**

Monsieur le Maire indique que la réunion publique relative aux budgets communaux aura lieu mercredi 16 juin prochain à 19h00.

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le vendredi 2 juillet à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22h40.

Les Conseillers,

Le Maire,